

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/217

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Culture : convention de partenariat avec Unis Cité pour l'accueil de deux volontaires en service civique

Madame Isabelle Dugua, Vice-présidente à la culture et au patrimoine, rappelle les principes du service civique.

Selon la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique, le service civique a pour objet de "renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée".

Projet : il est proposé d'accueillir deux volontaires en service civique, pour une mission partagée entre culture et sport, au sein du pôle services à la population.

Objet : dynamiser les actions culturelles et sportives auprès des habitants.

Période : du 1^{er} octobre 2022 au 31 mai 2023 (8 mois - 28 heures/semaine)

Missions

- Sensibiliser les publics lors des événements et projets d'éducatons artistique et culturelle d'EBER (Festival du cinéma, danse, slam, beat-box), et valoriser l'importance des pratiques culturelles dans la vie des personnes ;
- Participer à la réintroduction de l'athlétisme dans les écoles primaires. Projet « EBER Athlé » ;
- Aller à la rencontre du public lors d'ateliers et événements et participer à la mobilisation des habitants, en particulier les jeunes ;
- Proposer des animations et actions de médiation pour recréer de la convivialité et du dynamisme autour des projets.

Pour les deux jeunes, les missions confiées leur permettraient de :

- Contribuer à la sensibilisation aux pratiques artistiques culturelles et sportives à l'échelle intercommunale ;
- Apprendre de l'expertise de l'organisme ;
- Valoriser savoir-faire/savoir être et compétences sociales ;
- Prendre des responsabilités ;
- Trouver sa place au sein d'une organisation collective ;
- Côtayer des personnes qu'il n'aurait pas eu l'occasion de rencontrer ;
- Aborder des thématiques qui leur sont étrangères ;

- Prendre la mesure des connexions existantes entre sport et culture via des exemples concrets de projets en transversalité ;
- Rencontrer différents acteurs du milieu sportif et culturel ;
- Se familiariser avec les rudiments de la vie associative ;
- Passer du côté des organisateurs d'activités sportives et culturelles pour mieux en saisir tous les rouages ;
- Comprendre la notion de service public ;
- S'imprégner de la relation existante entre la collectivité et les acteurs des mouvements culturels et sportifs.

Actions au quotidien

Participer à l'organisation des événements de la programmation des services Culture et Sport : soutenir l'organisation et la logistique des événements, accompagner les actions de médiation et l'émergence de nouveaux projets, contribuer à la qualité d'accueil des publics, soutenir le développement de la participation des habitants à la vie culturelle et sportive.

Participer à la préparation et à l'animation d'activités sportives de loisirs, de découverte ou d'approfondissement pour les enfants, adolescents et adultes.

Modalités d'accueil des services civiques à EBER

EBER CC ne bénéficiant pas d'agrément, il est proposé de s'appuyer sur l'association Unis Cité, assurant une intermédiation. Une convention d'intermédiation est à signer entre EBER CC et Unis Cité. Unis Cité fait le lien avec les jeunes volontaires pour répondre à une offre de mission.

Unis Cité a obtenu une aide du FSE pour accompagner les collectivités territoriales rurales dans l'accueil de jeunes en service civique. EBER est éligible dans ce cadre.

Le coût de gestion administrative et formation civique et citoyenne est pris en charge par le FSE sur toute la durée de la mission (8 mois pour EBER).

Pour EBER, reste à charge une indemnité de 111,35 € par mois par volontaire à régler.

> soit un **coût total pour 2 volontaires x 8 mois x 111,35 € = 1 781,60 €**

-
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique,
 - Vu l'avis favorable du Comité technique du 19 septembre 2022,

Considérant que la Communauté de communes, en tant qu'EPCI, est éligible à l'accueil de volontaires en service civique,

Considérant que la Communauté de communes souhaite accueillir deux volontaires en service civique, pour une mission partagée entre culture et sport, au sein du pôle « services à la population », et ce afin de dynamiser les actions culturelles et sportives auprès des habitants,

Considérant que la Communauté de communes ne bénéficie pas d'agrément,

Il est proposé de s'appuyer sur l'association Unis Cité, assurant une intermédiation via une convention.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

VALIDE le principe d'accueil de deux volontaires en service civique au sein du pôle « services à la population »,



SOLLICITE l'association Unis Cité afin d'assurer l'intermédiation et l'accompagnement de la collectivité dans cette démarche,

VALIDE le principe d'une participation d'EBER pour le versement d'une indemnité de 11,35 € par mois par volontaire, soit pour 8 mois pour deux volontaires la somme de 1 781,60 €,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD

